lourdement sur le pavé. La violence de la chute l'a fait évanouir.

Alphonse Inglebert a été transporté et soigné chez M. Capelle. Il a reçu, dans sa chute, des contusions sans gravité.

Un dangereux repris de justice, Louis Bazille, en résidence obligée à Roubaix, et un chanteur ambulant, Félix Plick, ont été arrêtés, hier, en flagrant délit de mendicité en réunion.

Vendredi, vers six heures du soir, un incendie a éclaté dans un atelier de carderie de la filature de MM. Delattre père et fils, rue de Juliers, à Lille. A huit heures tout était terminé. On estime les pertes de 15 à 20,000 francs de dégâts, assurés à quatre Compagnies. On attribue cet incendie à un corps dur qui s'est introduit dans le métier.

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance de ce jour, a prononcé les jugements suivants :

1° Colas, jeune soldat de la classe 1874, prévenu d'insoumission, a été condamné à trois mois de prison.

2° Pruvot, soldat au 4e régiment territorial d'infanterie, prévenu d'insoumission, a été condamné à deux mois de prison.

3° Maugey, soldat au 16e bataillon de chasseurs à pied, accusé de vol d'argent à un militaire, a été condamné à un an de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Il y aura des batteuses de cartes et des diseuses de bonne aventure tant qu'il y aura des niais et des niaises pour aller les consulter. Une jeune fille de 22 ans, Eugénie Vanhove, de la rue de la Rapine, à Lille, croyant se marier prochainement, se vit tout à coup délaissée sans qu'elle puisse en comprendre le motif. Que faire? rechercher le volage? Cela lui coûtait trop. D'ailleurs, elle avait demandé de ses nouvelles de tous les côtés sans pouvoir en obtenir.

Elle apprit qu'il y avait dans une cour, rue du Blanc-Ballot, une femme Leleu, fort habile, disait-on, qui ne pouvait manquer de l'édifier sur la destinée qui lui était réservée, à propos de son futur.

Le 22 février, Eugénie se rendit chez son amie, la fille Julie Baron, rue des Bouchers. On alla rue du Blanc-Ballot où on tira les cartes. Les nouvelles étaient excellentes. La batteuse annonça que l'infidèle n'avait quitté son Eugénie que pour quelques jours, qu'il reviendrait, mais qu'il y avait encore beaucoup à faire pour arriver à la conclusion du mariage. Elle engagea la jeune fille à revenir sous peu de jours. Elle exigea cinq francs pour la consultation.

Le 25, elle retourna rue du Blanc-Ballot. On ne battit pas les cartes ce jour-là, mais la femme Leleu demanda 15 fr. pour acheter des cierges qu'elle devait faire brûler dans la chapelle du pensionnat d'Esquermes pendant qu'elle lirait l'évangile.

La bonasse Eugénie, aveuglée par l'espoir de retrouver son fiancé, croyait toujours. Elle retourna même deux jours après chez la femme Leleu, à la prière de cette dernière. Il s'agissait d'une confidence importante.

Les cierges n'avaient pas brûlé.

« Ils ne brûleront qu'avec de l'or, » s'écria la femme Leleu. Eugénie avança deux jolies pièces de 20 fr. à titre de prêt seulement ; mais elle ne les a pas revues. Il a été question aussi dans l'affaire, d'un prétendu talisman formé d'un petit sachet renfermant cinq morceaux d'étoffes différentes. Ce talisman avait déjà opéré des merveilles en des cas pareils.

Elle devait le porter sur elle et ne l'exhiber qu'en présence de son amant revenu au bercail...

Les jours se passèrent, le talisman ne fit revenir ni l'amant, ni les deux pièces de 20 fr. et pourtant Eugénie espérait toujours.

Sa compagne, la fille Baron, semblait partager son espoir, car on lui avait tant vanté les talents de la pythonisse de la rue du Blanc-Ballot, qu'elle ne pouvait croire à une mystification.

Elles s'adressèrent à une tierce personne qui leur conseilla d'aller raconter leur aventure au commissaire de police du quartier... ce qu'elles firent.

Le commissaire parvint non sans peine à persuader à la pauvre Eugénie qu'elle avait eu tort de donner aussi légèrement son cœur à un inconstant et ses pièces de 20 fr. à un escroc.

Hier, à l'audience, la pauvre Eugénie était fort embarrassée, d'autant plus que le tribunal et l'auditoire ne pouvaient tenir leur sérieux devant le récit qu'elle fait de ses aventures.

La femme Leleu est condamnée à six mois de prison.

Voici le programme de la soirée bachique offerte par la *Fanfare Delattre* à ses membres honoraires lundi 15 mars, à huit heures du soir, au local de la société, rue de Tourcoing :

PREMIÈRE PARTIE. — Fanfare, valse, Weber. — M. Lefebvre, *Les trois soldats*, Faure. — M. Bauduin, romance, XXX. — M. Taupe, *La neige*, air varié pour tuba, Arban. — M. S. D. *Le Frileux*, chansonnette, XXX. — M. Aujogne, *Le Vallon*, Gounod. — M. Bonnel, thème et variations pour piston, XXX. — M. F. Devienne, chansonnette comique, XXX.

DEUXIÈME PARTIE. — Fanfare, polka, Tack. — M. Bauduin, romance, XXX. — M. Aujogne, *Les Rameaux*, Faure. — M. Jourdeuil, air varié pour alto, Merckx. — M. S. D., *Les gêneurs*, chansonnette, XXX. — MM. Lefebvre et Delépée, *Cromwell et Charles Ier*, duo, Concone. — M. F. Devienne, chansonnette comique, XXX. Le piano sera tenu par M. L. Ecrepont.

— SAINT-POL. — Un incendie a consumé jeudi, à Saint-Pol, faubourg de Béthune, quatre maisons appartenant à M. Morge, cultivateur, ainsi que deux granges, des écuries et des récoltes, 65 moutons, 6 porcs, 100 poules, une vache et un taureau ont péri dans les flammes. Les pertes, qui sont considérables, ne sont couvertes qu'en partie par une assurance.

— SAINT-OMER. — Avant-hier, la ménagerie Bidel quittait Saint-Omer. A la gare, la cage d'un ours, se trouvant proche de celle de deux biches de race étrangère, le carnassier enfonça la cloison qui le séparait de ces deux pauvres bêtes et en croqua une gloutonnement. L'autre fut respectée. L'ours la conservait-elle pour son souper?

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 mars. — Jeanne Mann, rue de l'Epidémie.

Du 12. — Henri Desmettre, rue du Niot. — Louis Verhelst, rue Houchard. — Marie Gausseman, rue du Chien Fidèle. — Edouard Cousement, Chopel. — Virginie de Gersem, rue de Menin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 mars. — Herman Vanhauwer, 5 ans, Pont Rompu. — Germaine Brouck, 1 an et 11 mois, Chemin des Mottes. — Louis Vandendrische, 4 mois, Croix Rouge.

Du 12. — Charles Dellisse 54 ans et 5 mois, époux de Sophie Blomme, Chêne Houpline. — Auguste Dupont, 65 ans, époux de Rosalie Leman, rue du Tilleul. — Henri Bouche, 7 mois, rue Neuve de Roubaix. — Jean-Louis Defontaine, 25 ans et 8 mois, époux de Fidéline Morel, rue du Château.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille PONTHIEU-LOUCHET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame MARIE-MARGUERITE-HÉLOÏSE LOUCHET, décédée à Leers, le 12 mars 1880, dans sa 46e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers (France). — L'assemblée à la maison mortuaire, voisinage du Nouveau Jeu, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DESPLANQUE-MULIÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FIDÉLINE MULIÉ, veuve de Monsieur FRANÇOIS DESPLANQUE, décédée à Herseaux, le 13 mars 1880, à l'âge de 70 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 15 mars, à 9 h. 1/2, en l'église d'Herseaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la ferme Desplanque-Bernard, près la Place.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ANNE-MARIE THIEFFRY, veuve de Monsieur ISIDORE HER, décédée à Roubaix, le 20 mars 1879, à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS VANDAMME, époux de Dame ANNA VILLAYES, décédé à Roubaix, le 13 février 1880, à l'âge de 25 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur OSCAR-LOUIS MEURISSE, négociant, époux de Dame ROSINE VANESTE, décédé subitement à Roubaix, le 13 février 1880, dans sa trente-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un pont sur la Manche

Partir du département du Pas-de-Calais pour se rendre à Douvres ou à Folkestone sans être obligé de s'embarquer, tel a été, de nos jours, le rêve de plus d'un inventeur.

L'idée, en effet, est séduisante. Ne plus être tributaire des vents ni des flots, s'affranchir des périls de la navigation et de ce terrible état pathologique qu'on appelle le « mal de mer, » s'en aller en Angleterre comme on s'en va à Saint-Cloud, il y avait bien là de quoi tenter l'imagination des chercheurs et des savants.

La traversée a beau être courte, une heure et demie à peine en temps ordinaire, elle semble toujours trop longue à celui qui n'a pas le cœur ni le pied marin. Tous ceux qui se sont embarqués par de fortes rafales de nord-est me comprendront.

Que de gens préféreraient grimper en ballon, si la direction aérostatique était trouvée !

Mais la science n'a pas encore dit son dernier mot à cet égard.

C'est en parlant de ce principe que quelques bons esprits ont conçu cette pensée : « Nous éviterions des inconvénients si, au lieu de voyager sur l'élément perfide, nous nous mettions à voyager au-dessous ! »

L'idée du tunnel sous-marin était éclose !

Sans plus tarder, on s'est mis à l'œuvre. On a fait des expériences préparatoires pour démontrer la possibilité d'exécution du passage sous la Manche. On a commencé des études sérieuses pour arriver à tenter la grande entreprise.

Mais, jusqu'ici, tous les efforts accomplis n'ont répondu, paraît-il, que d'une manière tout à fait incomplète aux espérances conçues à cet égard. On aurait rencontré des difficultés énormes, des obstacles à peu près insurmontables. Un rapport, que j'ai eu sous les yeux, constate qu'il existe des plissements de terrain très-prononcés au fond de la Manche, et que, en conséquence, le tunnel projeté devrait suivre une direction sinueuse, ce qui compliquerait notablement le problème.

Un tracé nouveau aurait été mis à l'étude. Mais ici encore, il n'existait que des présomptions quant à la continuité de l'épaisseur de la couche indiquée.

Mais voilà que vient de surgir un nouveau projet, projet audacieux, grandiose et séduisant par sa hardiesse même !

Il s'agit d'un PASSAGE A CIEL OUVERT !... c'est-à-dire d'un pont gigantesque sur la Manche.

Cette idée, d'ailleurs, n'est pas nouvelle. Nous nous souvenons que ce projet avait déjà germé dans la cervelle d'un ingénieur civil de Bourges, en 1866 ou 1867. Son auteur y avait travaillé pendant des années. Nous avons eu connaissance du plan de l'œuvre en question, qui était exposé à cette époque au palais des Champs-Elysées, et qui nous sembla fort remarquable.

L'affaire mise en actions n'eut pas de suite, nous ne savons plus pourquoi.

Aujourd'hui, la voilà reprise par un autre.

Nous faisons des vœux pour qu'elle réussisse.

M. Vérard de Sainte-Anne en a donné communication à l'Académie des sciences au mois d'août de l'année dernière. Au fur et à mesure des opérations en mer du groupement des résultats obtenus, il se propose d'en faire de nouveau la communication à l'académie, afin qu'elle puisse suivre pas à pas la marche des études de l'œuvre, celle des voies et moyens de réalisation, apprécier en toute connaissance de cause les plans définitifs qui lui seront soumis, et qui seront arrêtés alors par des Commissions internationales d'ingénieurs, organisées à cet effet.

L'imagination a peine à se figurer ce pont suspendu sur un abîme de plusieurs lieues reposant sur des radiers situés dans des eaux profondes, s'ouvrant en arches immenses sur la mer...

Quel que soit le résultat définitif, il nous a paru intéressant de signaler cette nouvelle tentative de l'esprit humain dans le domaine de ce qui semble impossible !

FAITS DIVERS

— La fête de Pâques tombe, cette année, le 28 mars ; c'est une avance d'environ dix jours sur la date moyenne de cette solennité.

En 1879, elle s'est trouvée reculée jusqu'au 13 avril, et, en 1878 jusqu'au 21 du même mois. Jamais, depuis l'adoption du calendrier grégorien, elle n'avait été célébrée aussi tard. Cependant, en 1886, elle le sera davantage : elle tombera le 25 avril, limite extrême qui ne sera plus atteinte avant avant l'année 1943. Ces différences s'expliquent, comme on sait, par ce fait que, d'après les décisions des conciles, les Pâques des chétiens ont lieu, chaque année le premier dimanche qui suit la pleine lune après l'équinoxe du printemps.

Pâques tombant cette année le 28 mars le mercredi des Cendres est arrivé le 11 février.

TRIPLE EMPOISONNEMENT PAR LE CARBONE. — Le *Mémorial de la Loire* signale un nouvel empoisonnement par le gaz de Carbone qui a fait dans la nuit de jeudi trois victimes.

La famille Durand, habite dans le quartier de Bérard une construction isolée, située entre le puits Neyron, aux barrières duquel elle est presque contigue et l'entrepôt de charbon de M. Limousin.

Jeudi soir, tous les membres de cette famille, c'est-à-dire, la mère, le père et trois enfants, se mirent au lit de très bonne heure. Vers neuf heures Durand fut réveillé par une sensation d'étouffement. Il se leva, mais les forces lui manquant il tomba aussitôt sur le plancher. D'après ce qu'il dit, il serait resté longtemps sans connaissance; respirant avec peine et ne sachant pas où il était. Vers dix heures, sa femme se réveilla à son tour. Il a comme un vague souvenir qu'à ce moment elle lui a parlé. Quant à lui, les forces lui revenant peu à peu, il se rapprocha de la fenêtre. Le matin, à cinq heures et quart, il put l'ouvrir. L'air le ranima tout à fait. Revenant vers sa femme, il n'obtint d'elle aucune réponse. C'est alors qu'il alla chercher une voisine, lui disant : « Venez vite, je ne sais ce qu'a ma femme, je l'appelle elle ne me répond pas. »

Ils essayèrent tous les deux de faire avaler à la malheureuse, qui restait sans mouvement quelques cuillerées d'eau étendue d'alcool de menthe. Ils écartèrent avec peine les dents, convulsivement serrées mais le liquide resta dans la bouche. La voisine s'étant retournée à ce moment, souleva le drap qui recouvrait les deux jeunes filles. La plus jeune était morte et l'autre râlait déjà. Aux cris de : « Au secours ! » qu'ils poussèrent alors, les voisins accoururent et le docteur Servel fut immédiatement mandé. Le petit garçon fut réveillé à grand peine mais transporté au dehors, il ne tarda pas à secouer l'espèce d'hébètement où il était plongé et, à cette heure, il est complètement hors de danger. L'autre enfant et la mère ont été transportés au grand air. Celle-ci âgée de 34 ans, est dans un état très-grave. On a moins d'inquiétude sur l'état de la fillette de 11 ans. L'appartement des époux Durand est, dit en terminant le *Mémorial*, entouré de nombreux fours à coke. Dans la maison même, il existe un entrepôt de charbons de bois. Au-dessus et à peu de distance se trouve un laboratoire d'essai pour les cokes. Ajoutons enfin que dans le quartier de Bérard de nombreuses galeries de mines courent à une faible distance de la surface du sol.

— La semaine dernière, lit-on dans le *Petit Marseillais*, un certain nombre d'hommés ont pénétré dans Rodès, village catalon de la province de Lérida (Espagne). A leur arrivée, le village presque tout entier se trouvait réuni dans la nef de l'église paroissiale. Le curé, installé dans sa chaire, était en train d'instruire les fidèles. Les hommes en question s'étaient noircis le visage avec de la suie afin d'être méconnaissables. Chacun d'eux était armé d'une carabine ou d'un revolver au poing, et d'un long couteau ou d'un poignard dont le manche apparaissait menaçant au-dessus de la ceinture.

Trois d'entre eux entrèrent avec résolution dans le temple et, faisant résonner sur la dalle la crosse de leurs fusils, se dirigèrent, en s'ouvrant violemment un passage, à travers la foule, vers la chaire où sans autre préambule, ils assénèrent un grand coup de poing sur la tête du curé qui tomba évanoui. En même temps ils l'attachèrent fortement à l'aide de cordes, puis ils menacèrent de mort quiconque pousserait un cri ou chercherait à s'évader.

Pris de terreur, les paroissiens n'osèrent bouger. Les deux bandits qui étaient restés dehors s'étaient établis à la porte de l'église pour en interdire la sortie. Pendant que ceux-ci montaient ainsi la garde, le curé était transporté au presbytère par les autres. Là, deux nouveaux compagnons vinrent prêter mainforte à la bande. Le malheureux prêtre fut assis dans un fauteuil, et un douloureux interrogatoire commença pour lui. On lui demanda bientôt de remettre à l'instant 500 onces d'or que l'on savait être en sa possession.

A quoi il répondit ne pas savoir ce dont on l'entretenait. Quinze coups de couteau dirigés sur les jambes et sur les bras lui donnèrent un avant-goût du raffinement de cruauté de ses ennemis. Puis on lui renouvela la question, et sa réponse étant restée identique, on le mit debout sur ses pieds et on lui asséna vingt coups de bâton sur le dos. La malheureuse victime poussait des cris déchirants. Réintégré dans son fauteuil, le prêtre se décida cependant à déclarer qu'il possédait quelque argent, en effet, mais que cette somme ne dépassait pas 3,600 réaux. Cette déclaration indigna les voleurs qui allumèrent une gerbe de paille, puis inclinèrent la figure du curé sur la flamme vive. Les cheveux, les sourcils et les cils prirent feu. Le pauvre homme hurlait de douleur.

Attirée par ses lamentations, la servante du curé, que des travaux du ménage avaient retenue jusque-là dans une pièce retirée, s'élance vers le clocher afin de sonner le tocsin; mais elle tombe sous le couteau de ces bandits avant d'avoir pu exécuter son projet. En présence de la persistance des dénégations de leur victime, les malfaiteurs, que la soif de l'or avait poussés au crime et que cet échec transportait de fureur, avaient enfin résolu de fusiller le prêtre infortuné ; ils le firent mettre à genoux dans ce but, et la barbare sentence allait être exécutée quand l'un des sacripans, qui avait fait une minutieuse perquisition dans la cure, rentra tout à coup en annonçant à ses complices qu'il avait découvert la somme plus quelques armes de chasse qui brillaient dans ses bras. Le trésor du curé était un dépôt qui avait été fait entre ses mains depuis la veille.

Les féroces bandits, n'ayant plus aucune raison de prolonger leur séjour dans l'église s'éloignèrent tranquillement, et telle était la terreur qu'ils inspiraient, que personne n'osa les poursuivre.

TRIBUNAUX

COUR DE CASSASION

(Chambre des requêtes.)

Présidence de M. BÉDARRIDES, président.

VENTE DE MARCHANDISES. — PROPOSITION NON ACCEPTÉE. — REFUS DE RÉCEPTION, — CONSTATATION SOUVERAINE.

Un jugement, tout en donnant acte à la partie qui prétendait avoir vendu les marchandises litigieuses, de l'offre à elle faite bénévolement par l'acheteur prétendu de ces marchandises, d'en payer les frais de transport, a pu constater également que ce dernier niait avoir acheté, ni personne pour lui, les trois caisses de liqueur faisant l'objet de la contestation, et qu'il prétendait, d'ailleurs, avoir refusé d'en prendre livraison sur l'avis de leur arrivée dans la gare où elles sont restées en transit.

Et lorsque le même jugement déclare, en outre par une appréciation souveraine des faits et documents de la cause, que le soidisant vendeur des marchandises n'a apporté aucune preuve de l'acceptation de la vente qu'il prétendait avoir été faite à la partie adverse, le moyen de cassation tiré contre la décision d'une violation des articles 1603 et 1338 du code civil ne peut que manquer en fait devant la cour.

Rejet dans ce sens, au rapport de M. le conseiller Talandier, et conformément aux conclusions de M. l'avocat général Rivière, du pourvoi formé par la société anonyme de la distillerie de la Bénédictine de l'abbaye de Fécamp, contre un jugement du tribunal de commerce de Fécamp, en date du 1er mai 1879, rendu au profit du sieur Dechauffour. — Me Bouchié de Belle, avocat.

Choses & Autres

***

Chez une dame :

Un ouvrier est appelé pour faire des réparations dans l'appartement. Il arrive avec son apprenti. La dame sonne.

— Françoise, dit-elle à sa femme de chambre en jetant un regard soupçonneux sur les hommes, prenez mes bijoux et serrez-les dans la pièce voisine.

L'ouvrier ne sourcille pas, il détache sa chaîne et sa montre, et, la donnant à l'apprenti :

— Pierre, fait-il, va porter ça chez moi ; il paraît que la maison n'est pas très sûre.

***

Naturalisme.

Un bohême se promène avec des bottes qui ont des crevasses largement ouvertes comme des éclats de rire.

Un jeune voyou l'interpelle :

— Eh bien, qu'est-ce que le trottoir a donc dit à tes bottes pour qu'elles rigolent comme ça !

***

Sur le macadam :

— Où cours-tu ainsi ?

— Rue aux Ours.

— Quoi faire ?

— Dîner en famille.

***

Voici une tournure de phrase que nous signalons à nos lecteurs, comme étant de celles dont on doit s'abstenir :

Il y a peu de jours, un pasteur protestant disait à la jeune épouse, de son air le plus gracieux :

— Enfant, vous étiez déjà *laide* ; jeune fille, vous avez continué à être *laide* ; enfin, je n'en saurais douter, vous serez toujours *laide*...

Puis, après avoir repris haleine :

— Vous serez toujours la aide et la Providence des malheureux !

Avis aux Sociétés de Jeu de Boules

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu, dimanche prochain, chez M. Malaine à la *Brasserie du Clobe*, Grande-Rue. L'enjeu comprend 635 francs de prix en espèces et se décomposant de la manière suivante :

1er prix 200 fr.; 2me, 110 ; 3me. 75 ; 4me, 60 ; 5me, 40 ; 6me, 30 ; 7me, 20 ; 8me, 50 ; 9me, 30 ; 10me, 20.

Ces trois derniers prix seront joués le dimanche suivant, après le rebattage, en un seul tour, pour tous les bouleurs qui, ayant pris trois mises, n'auraient pas obtenu de prix.

(*Pour plus amples détails, voir les affiches.*)

La société établie chez M. Fr. Dubar, à l'estaminet de la *Brasserie du Moulin*, rue du Moulin, 49, informe les amateurs, que le dimanche 18 avril 1880, elle donnera en son local, un jeu de boule à la platine, conformément aux dispositions ci-dessous :

650 fr. de prix en espèces. — 1er prix, 200 fr. ; 2e, 140; 3e, 100; 4e, 75; 5e, 55; 6e, 35; 7e, 25; 8e, 20.

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu le dimanche 21 mars, chez M. Louis Grouillon, cabaretier, près de l'abattoir. Il y aura 650 francs de prix en espèces. Ils seront ainsi répartis :

1er prix, 225 fr. ; 2e, 135 ; 3e, 90 ; 4e, 70 ; 5e, 50 ; 6e, 35 ; 7e, 25 ; 8e, 20.

Les numéros rebattants seront insérés dans les nos du *Journal de Roubaix* portant la date des 24 et 25 mars.

(*Pour plus de détails, voir les affiches.*)

La société le *Lion Belge*, établie chez M. Charles Larnou, rue des Sept-Ponts, 69, organise un concours international de JEU DE BOULE AU PAS, qui aura lieu les dimanche 28 et lundi 29 mars. Voici la liste des prix :

1er prix, médaille en vermeil aux armes de la ville et 50 fr. en espèces ; 2e prix, médaille en argent aux armes de la ville et 35 fr. en espèces ; 3e prix, médaille en argent aux armes de la ville et 20 fr. en espèces ; 4e prix des points, médaille en argent aux armes de la ville et 10 fr. en espèces ; 5e prix, médaille en argent id. pour la société la plus nombreuse (hors Roubaix) ; 6e prix, médaille en argent id. à la société qui fera la plus belle entrée (hors Roubaix).

(*Pour de plus amples détails, voir les affiches*).

Un assaut d'armes, organisé par M. Pierre Devoglaere, aura lieu dimanche prochain, à l'estaminet de l'*Epi d'or*, tenu, rue du Moulin, par M. Paul Watteau.

L'assaut sera ouvert par M. Pierre Devoglaere, professeur de la société Saint-Georges, et par M. Jules Haquette, commissaire de la même société.

L'assaut sera suivi de plusieurs parties de pointe, contre-pointe, rapière, canne, bâton, chausson, poignard et danse.

MM. les maîtres et prévôts qui ont des élèves à faire passer à l'examen, sont priés de les présenter au milieu de l'assaut.

L'assaut commencera à 4 heures précises. — Prix : d'entrée 30 centimes.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS du 13 Mars 5 heures 1/2 soir. — Huile de colza 100 k. fut compris, escompte 1 et 2 0/0. Disponible, 78 »» »»; courant, 78 »» »»; avril 78 25 50; 4 de mai 79 75 80; 4 derniers 81 80 25 — Huile de lin 100 k. nets fût compris. Disposible, 71 71 50; courant, 71 71 25; avril, 71 50 28; 4 de mai, 71 75 72; 4 derniers, 71 71 50. — Spiritueux, 3/6 stord fin 1re q. f. t. c. esc. 1 0 0. Disponible, 74 75 »»; courant, 74 75 »»; avril, 74 »» »»; 4 de mai, 71 71 52; 4 de niers, »» »» »»; Stock, 5875 pipes; Circulation : 75 pipes — Sucres roux n° 10/13, 59 75 50; sucre roux n° 7/9, 65 75 50 — Sucre blanc n° 3, les 100 k. nets, esc. 1/4 0/0. Disponible, 68 12 68; courant, 68 12 68; avril, 68 25 68; 4 de mai, 67 75 50; 4 derniers, »» »» »»; raffinés, 145 50 à 146 50 — Farines 8 marques, le sac de 159 k. nets toile comp. esc. 1/2 0/0. Disponible, 67 10 67; courant, 67 10 67; avril, 67 25 67; mai-juin, 67 67 05; 4 de mai, 66 65 75 — Farines supér., le sac de 1/9 k. nets, toile comp. esc 1/2 0/0. Disponible. 68 »» »»; Courant, 68 »» »»; avril, 67 75 »»; mai-juin, 67 50 25 4 de mai, 66 50 »»; marque Darblay, 68 »» »» — Blés, 77/75 k. à l'hec., les 100 k. nets sans esc. au comp. Courant, 32 25 »»; avril, 33 15 »»; mai-juin, 32 25 »»; 4 de mai, 31 40 »». — Seigles, 70/72 k. à l'hect., les 100 k. nets au comp. Courant, 21 75 22 avril, 22 25 »»; mai-juin, 22 25 ; 4 de mai, 21 25 50 — Avoines, 47/45 k. à l'hect., les 100 k. nets, au comp. Courant, 19 75 20; avril, 19 75 20; mai-juin, 19 75 20; 4 de mai, 20 »» »».

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 13 Mars, 6 heures soir. — Huile colza en f. d. 78 ..; huile colza en tonnes 80 ..; huile colza épurée, 89 ..; lin en futs 71 50; id en tonnes 73 50; sucres 7/9 disp., 65 75; id. 10/13, 59 50; sucres blancs à courant, 68 ..; suif de France, 79 ..; raffinés bonnes sortes 145 50; id. belles sortes, 146 50; certificats de sortie, 75 50; mélasse de fabrique, 16 50 ; id. de raffinerie, 18 18 50; esprits 74 50 75; farines 8 marques 67 .. . ; id. supérieures 68 ...

PARIS, 13 Mars. — *Dépêche de 2 heures.* — HUILE DE COLZA. Courant, 78 »»; avril, 78 50; 4 de mai, 80 »»; 4 derniers, 81 25. — HUILE DE LIN. Courant, 71,50; avril, 71 50; 4 de mai, 72 »»; 4 derniers, 71 50. — SPIRITUEUX. Courant, 74 75; avril, 74 »»; 4 de mai, 71 25; 4 derniers, »» »». — SUCRES ROUX. 10/13, 60 »»; 7/9, 66 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 68 25; avril, 68 25; 4 de mai, 68 »»; 4 derniers, »» »»; Raffinés 145 50 à 146 50. — FARINES 8 MARQUES. Courant, 67 10; avril, 67 25; mai-juin, 67 25; 4 de mai, 66 »». — BLÉS. Courant, 33 80; avril, 33 10; mai-juin, 32 25; 4 de mai, 31 40. — SEIGLES. Courant, 22 »»; avril, 22 25; mai-juin, 22 25; 4 de mai, 21 50; Marq. Darblay, 68 »».

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 13 mars
Crespin-l. Anzin	35	... ...
Marly	135 ..	... ...
Annœullin	20 ..	... ...
Ch. Com. Calais	1010 ..	....

MARCHÉ D'ARRAS du 10 mars. — GRAINES (l'hectolitre). Œuilliette nouvelle, 43 — 44 — ; Colza nouveau, 16 — 21 75; Lin nouveau, — — — — ; Caméline, 14 50 18 —. GRAINS (l'hectolitre). Blé blanc nouveau, 18 — 24 50; Blé roux nouveau, 18 — 24 —; Seigle nouveau, 13 — 15 —; Escourgeon, 12 — 14 — ; Orge, — — — — ; Avoine nouvelle, 7 50 10 —. HUILES. Colza (91 kil.), 79 — — —; Œilliette surfine, 160 — — —; Lin du pays, 74 — — —; Caméline, — — — —. TOURTEAUX Œillette à eau, 22 75 — —; Colza, 18 — — —; Lin, 30 — — —; Caméline, — — — —. FARINES. Farine 1re qualité, 42 — 44 —; Farine 2e qualité, — — — —; Son, 15 — — —. TROIX-SIX. Betteraves fin, — — — —; Mélasse, — — — —.

13 mars	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hecto litr
Colza	70	20 50 23 ..	15 50 18 50
Colza épurée	76	.. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	.. ..	33 .. 36 ..	23 .. ..
Lin g. pays.	68 50	24 50 27 ..	31 .. ..
Lin g. étran.	66	22 . 26 ..	25 . 30
Caméline	65 50 65 ..	.. ..	18 . ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 53 .. ..

MARCHÉ DE DOUAI du 10 mars

Blé	17 — 24 25	Colza	20 50 — —
Seigle	13 50 — —	Œillette	43 — 43 25
Escourg.	9 50 13 —	Caméline	17 10 18 50
Avoine	8 25 10 —	Lin	25 — 26 —
Fèves	— — — —	Chanvre	— — — —

COTE OFFICIELLE

Sucres et Alcools	Cours p.	Cours du 13 mars		
			Offe	Dem
Sucre ind. bl. b. n° 3	72 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 10/13 (38 d.)	57 57 50	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 7/0 (88 deg.)	64 50 »»	64 50 »»	»» »»	»» »»
— n° 12/20 (88 d.)	47 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— dogré à 1 fr. 25				
— pain 6kil. n° 1	151 50 »»	151 50 »»	»» »»	»» »»
3/6 fin disponible.	73 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— courant.	73 »» »»	73 »» »»	»» »»	»» »»
Betteraves dispon.	73 25 50	»» »» »»	»» »»	»» »»
— courant	54 50 55	»» »» »»	»» »»	»» »»
Mélasse, disponib.	74 50 »»	74 50 »»	»» »»	»» »»
— 4 premiers	69 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 4 d'été	70 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 4 derniers.	62 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 2 prochain	76 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»

MARCHE D'HAZEBROUCK du 10 mars

Blé blanc.	21 — 24 75	Beurre	8 — 8 40
Prix moy.	24 11 — —	Id. en pièce	2 — 2 15
Taxe du blé	24 — — —	Œufs (les 26)	2 — 2 25

BERGUES, Marché du 8 mars. — Blé froment, 22 74; Blé roux, 21 33; Ble 1re q., 24 12; Blé 3e q., 20 43; Seigle, — ; Orge, 13 36; Avoine, 11 02; Fèves, 23 13; Haricots, 25 68; Pois jaunes, — —; Pois bleus, 30 50; Vesces, — —; Œilliette, — —; Came'ine, — —; Graine de lin, — —; Colza d'été, — —; Pom. de terre, 12 44; Fromage vieux, 112 44; Beurre en bloc, 4 30; Id. 2e qual., 3 90; Id. 3e qual., 3 35; Beurre en pièce, 3 60; Œufs, le cent, 8 10; Lin. le kilo 1/2, 2 50.

MARCHE D'ARMENTIERES du 8 mars — Froment... ... l'hectolitre, 23 63 à »» »»; Haricots, 30 20 »» »»; Fèves, 32 »» »» »»; Féverolles, »» »» »» »»; Pois, »» »» »» »»; Avoine, »» »» »» »»; Seigle, »» »» »» »»; Pommes de terre les 100 k., 17 »» »» »»; Œufs, le cent, 8 »» »» »»; Beurre, le kilogramme, 4 »» »» »».

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

à trois mois			Escompte
Amsterdam. . . .	207 1/4	207 1/2	4 0/0
Allemagne	122 3/8	122 5/8	4 0/0
Trieste	210 .	211 .	4 0/0
Vienne	210 .	211 .	4 0/0
Madrid	501 1/2	502 1/2	4 0/0
Lisbonne	5 3 1/2	554 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg .	262 .	264 .	4 0/0
à courte échéance			
Amsterdam. . . .	207 3/4	207 7/9	4 0/0
Allemagne	121 7/8	122 3/4	4 0/0
Trieste	210 .	211 .	4 0/0
Vienne	210 .	211 .	4 0/0
Madrid	501 1/2	502 1/2	4 0/0
Lisbonne	553 1/2	554 1/2	4 0/0
Saint-Ptersbourg. .	263 .	265 .	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

à trois mois			
Londres	25 20 .	à 25 25 .	— 3 0/0
Belgique	1/16 p.	à 1/16 p.	3 1/2
Italie	10 1/4 p.	à 10 1/2 p.	— 4 0/0
à courte échéance			
Londres	25 19